

Mme BORDENAVE Marinette - commune d'Orthez - propriétaire
des parcelles cadastrées section OE n° 882 et 1870 désire
que ces 2 parcelles restent constructibles ayant besoin de
rendre 2000 m² pour subvenir à mes besoins courants (500€/mois)
Tout autour de mes terrains c'est construit. Actuellement elles
sont en zone Ud.

M. Dufourcq Patrick - commune d'ORTHEZ propriétaire
des parcelles 34 et 36 section 2B actuellement en Zone UB ont
été classées en Zone N au PLU, je désire que ses parcelles
reste constructible ayant un permis d'aménager donc copies
ci-jointes

propriétaire des parcelles A 1404 et A 1407 actuellement
en zone UD et classées en zone N au PLU
demande à ce qu'elle reste constructible et ait donné que
c'est une dent creuse et ayant un projet accepté C.V.
delivré en delivré fin Novembre 2024. La vente de ses
terrains servira à la reconversion professionnelle pour
la réalisation d'aménagement de la ferme La Hille en
chambre d'hôtes et Table d'hôtes pour le développement du
Tourisme. Je suis actuellement accompagné par le (Ple)
association de la cclp, suite à un accident de Travail
qui m'a obligé de dissoudre mon entreprise cela me
permettra de retrouver une vie normale et de ne plus être
au RSA.

Prees jointes : Plan au 1/500 permis aménager
en fin de registre commun

ZU CU de fin novembre 2024 (avec avis Sédhuc).

Prees jointes N° 1. (4 AU + 1 plan A3)

Monsieur TROUILHET → Comité annexé en fin de registre

Prees jointes n° 2 (7 AU - 1 RV)

Monsieur Le Floch Orthez A 1337 → va envoyer un mail

ZU

M. SOURT Eric Bellocq A 1482

Je sollicite 1 changement de destination pour 1
dépendance de maison ayant été habitée et classée
actuellement au PLU en tant que grange patrimoniale.
Cette dépendance avait fait l'objet d'un projet de
réhabilitation accepté par la commune en 2006.